



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 6 février 2018

N° 2018-004

DATE DE CONVOCATION :
Le 30 janvier 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 14
VOTANTS 15

**OBJET : Projet de modernisation,
d'accessibilité et de valorisation
patrimoniale du bâtiment
communautaire hébergeant le
cinéma associatif le Balzac -
Sollicitation d'une aide au titre
des subventions d'Etat (DETR ou
FSIL)**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : 12 février 2018

Publiée et affichée

le : 12 février 2018

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**

Le 6 février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT - Pierre DATTÉE - Gilles FILLIAU - Isabelle SENECHAL, Gino GOMME, Vice-présidents.

Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Stéphanie WERTHEIMER, Marie-Claude FOUCHER, Marc LEPRINCE

Étaient absents excusés :

Guy SAUVAGE de BRANTES donne pouvoir à Olivier PODEVIN
Rudolf FOUCTEAU
Jean-Claude BAGLAN

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a acheté en 2013 le bâtiment qui accueille le cinéma de Château-Renault, Le Balzac et un ancien garage situé en dessous au niveau de la rue de la République.

Propriétaire de cet ensemble, situé dans le cœur de la ville de Château-Renault entre la place Aristide Briand et la rue de la République, la Communauté de Communes a entrepris depuis 2013 d'importants travaux d'accessibilité et d'aménagement. Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'ensemble des établissements recevant du public devait être accessible aux différents handicaps, pour le 1er janvier 2015. C'est pourquoi les travaux d'accessibilité ont été rapidement entrepris : rampe d'accessibilité, modification des ouvertures des portes, changement d' huisseries etc.

Mais, au niveau des sanitaires, il existe toujours un seul sanitaire accessible, ce qui n'est pas réglementaire. Afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse effectuer un demi-tour à l'extérieur du sanitaire, les travaux suivants doivent être entrepris : enlèvement de la cloison et du lavabo existants, permettant de dégager un espace suffisant pour un espace de manœuvre d'un diamètre minimale d'1.50 m (espace commun avec les autres toilettes). De plus, la condamnation de la porte d'accès de 80 cm peut être envisagée et la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la fermeture de la porte des toilettes « handicapés » doit être posée.

Parallèlement à ces travaux en intérieur, la Communauté de Communes souhaite valoriser son patrimoine en procédant au ravalement des façades situées place Aristide Briand et rue de la République.

Pour rappel, le site se trouve dans le périmètre de protection de plusieurs Monuments Historiques (Église Saint-André XVIème siècle, inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 14 septembre 1949) ainsi que les anciennes tanneries Peltreau-Tenneson (inscrites depuis le 27 septembre 2004).

Le bâtiment est situé dans la Zone UAs qui correspond à une zone agglomérée dense qui accueille une multiplicité de fonctions urbaines : habitat, activités commerciales, touristiques, artisanales, tertiaires, services, équipements publics et privés.

Le site est situé dans le périmètre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en zone ZP1c, qui correspond au faubourg du XVIII et XIX siècles.

C'est en cela que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a donc été sollicité afin de s'assurer de la parfaite adéquation du projet avec l'aspect patrimonial et historique de cette partie de la ville.

Pour mémoire, ces travaux se décomposent en deux lots :

- Lot 1 : Façade Rue de la République,
- Lot 2 : Façade Place Aristide Briand.

Deux options dans le lot 1 :

- Option 1 : suppression du bandeau horizontal
- Option 2 : piqueter les anciens enduits et réaliser un nouvel enduit sur les pignons.

Deux options dans le lot 2 :

- Option 3 : marches en carrelage menant au bureau associatif à retravailler
- Option 4 : piqueter les anciens enduits et réaliser un nouvel enduit sur les pignons.

Le montant estimé des travaux est de 120 000 € HT maximum.

Compte-tenu des options, il est difficile de faire une estimation au plus juste des travaux.

Il est proposé de solliciter une aide au titre des subventions d'Etat (DETR ou FSIL).

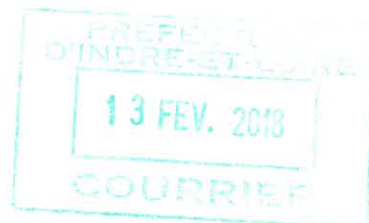
Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à solliciter une aide au titre des subventions d'Etat (DETR ou FSIL) pour les travaux relatifs au projet de modernisation, d'accessibilité et de valorisation patrimoniale du bâtiment communautaire hébergeant le cinéma associatif le Balzac et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET





**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 6 février 2018

N° 2018-005

DATE DE CONVOCATION :
Le 30 janvier 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 14
VOTANTS 15

OBJET : **Modification du tableau des effectifs**

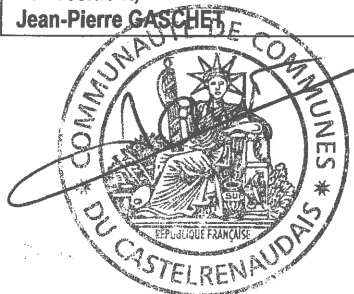
Caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture

le : 12 février 2018

Publiée et affichée

le : 12 février 2018

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**



Le 6 février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT - Pierre DATTÉE - Gilles FILLIAU - Isabelle SENECHAL, Gino GOMME, Vice-présidents.

Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Stéphanie WERTHEIMER, Marie-Claude FOUCHER, Marc LEPRINCE

Étaient absents excusés :

Guy SAUVAGE de BRANTES donne pouvoir à Olivier PODEVIN

Rudolf FOUCTEAU

Jean-Claude BAGLAN

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu le décret n°92-368 du 1^{er} avril 1992 portant statuts particuliers du cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statuts particuliers du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Considérant les droits à congés annuels des personnels de l'espace aquatique intercommunal, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale, soit :

- 1 adjoint administratif à temps complet permettant d'effectuer les missions d'accueil et d'entretien, rémunéré sur le premier indice du grade d'adjoint administratif, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du 7 juillet 2018 au 2 septembre 2018 inclus.
- 1 opérateur des activités physiques et sportives permettant d'effectuer les missions de surveillance de bassin, rémunéré sur le premier indice du grade d'OTAPS, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus.
- 1 éducateur des activités physiques et sportives permettant d'effectuer les activités et la surveillance des bassins, rémunéré sur le premier indice du grade d'ETAPS, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Adjoint administratif à temps complet, du 7 juillet 2018 au 2 septembre 2018 inclus,
- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Opérateur des activités physiques et sportives à temps complet, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus,
- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET

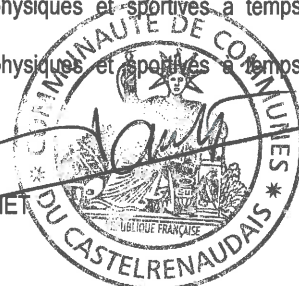


TABLEAU DES EMPLOIS

Communauté de communes du Castelrenaudais

Actualisé le 29/01/2018



SERVICE BUDGET GENERAL	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	DELIBERATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	
Généraux	Directeur général des services	Emploi fonctionnel DGS	1	TC	Bureau communautaire 24/03/2015	1		
		Attaché principal	1	TC	Bureau communautaire 24/03/2015	0	1	
		Attaché	1	TC	bureau communautaire 24/03/2015	0	1 (détachement DGS)	
	Accueil / Transport scolaire	Adjoint administratif principal 2cl	1	TC	ancien poste de myriam jamonneau ouvert le 24/03/2015 (ex adj adm ppal 2°cl)	1		
		Adjoint administratif	1	TNC 32/35	bureau communautaire 2016-019 du 5 juillet 2016	1		
		Adjoint technique	1	TNC 20/35	bureau communautaire 2016-019 du 5 juillet 2016	1		
	Secrétariat général	Adjoint administratif ppal 1cl	1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1		
		Rédacteur ppal 2°cl	1	TC	bureau communautaire du 2 mai 2017 (n°2017-025)	1		
		Adjoint administratif	1	TC	bureau communautaire du 7/02/2017 (n°2017-004)	0	1	
		Adjoint du patrimoine ppal 1°cl	1	TC	Délibération CC du 26/01/2006	1		
	Finance : comptabilité / RH	Attaché	1	TC	Conseil communautaire 10/11/1999	1		
		Rédacteur ppal 1°cl	1	TC	Bureau communautaire 24/03/2015	0	1	
		Adjoint administratif ppal 2°cl	1	TC	ancien poste de myriam jamonneau (ex : adj adm 1°cl)	1		
		Adjoint administratif	1	TC	conseil communautaire du 22/10/2001	1		
		Développement économique	Attaché	1	TC	poste ouvert en 2006	1	

Développement économique et aménagement du territoire		Technicien principal 1cl	1	TC	poste ouvert reforme cadre d'emploi technicien d08/05 bureau	1	
	Aménagement du territoire	Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1	
		Rédacteur	1	TC	Bureau communautaire 7/01/2014	1	
			1	TC	Bureau communautaire 2016-019 du 5/07/2016 (à partir 1/08/2016) Ancien poste clotilde	0	1
			1	TC	Bureau communautaire 2016-024 du 6/09/16	0	1
	Espaces verts	Adjoint technique	1	TC	poste ouvert pour esp vert	1	
			1	TC	D06/58 bureau du 22/05/2006	1	
		Adjoint technique ppal 2cl	1	TC		1	
	Entretien des locaux	Adjoint technique	2	TC	poste ouvert en 2009 ou 2010 PE c audrey	1	(dont 45% centre aquatique)
					Conseil communautaire du 7/07/2009	1	
		Coordination du service	Puéricultrice de classe supérieure	1	TC	délib pe	0
Rédacteur principal de 1ère classe			1	TC	Bureau communautaire n°2016-019 du 5/07/2016 (à partir du 1/08/2016)	1	
Multi accueil		Educatrice principal de jeunes enfants	1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1	
		Educatrice de jeunes enfants	1	TC	bureau 11/045 du 13/12/2011 (à partir 19/12/2011)	1	
		Auxiliaire de puériculture	1	TC	bureau 11/045 du 13/12/2011 (à partir du 19/12/2011)	0	1
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1	

Service petite enfance		Adjoint d'animation	2	TNC 28/35ème	bureau 11/045 du 13/12/2011 (à partir du 2/01/2012)	1	
					Bureau communautaire n°2016-019 du 5/07/2016	1	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1	
	RAM	Educatrice de jeunes enfants	1,5	TC (TC direction CF)	Conseil communautaire n° 10/049 du 23/03/2010	1	
					délib pe	0,5	
	Crèche familiale / RAM	Educatrice de jeunes enfants	0,5	TC (dont 0,5 = RAM)	délib pe	0,5	
		Assistants maternelles	1			1	
			1			1	
			1			1	
			1			1	
1					1		
1					1		
Médecin	1	vacation	delib pe	0	1		
Sport	Espace aquatique	Educateur territorial principal de 2ème classe des activités physiques et sportives	1	TC	Bureau communautaire 5/04/2016	1	0
		Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	TC	Bureau communautaire 7/01/2014	0	1
			1	saisonnier tc 1/04 au 2/09/2018	bureau communautaire n° du 6/02/2018		1
			1	TC	Bureau communautaire 2016-027 du 4/10/16 (au 1/04/2017)	1	
			1	TC	Bureau communautaire 2016-027 du 4/10/16 (au 1/04/2017)	1	
			1	TC	Bureau communautaire 2016-027 du 4/10/16 (au 1/04/2017)	1	

		Opérateur des activités physiques et sportives	1	TNC 28h	bureau communautaire n° 2017-020 du 4/04/2017	1		
			1	saisonnier tc 1/04 au 2/09/2018	bureau communautaire n° du 6/02/2018		1	
		Adjoint administratif ppal 2° classe	1	TC	bureau communautaire du 4/04/2017 (n°2017-020)	1		
			1	TC	Bureau communautaire du 6/06/2017 (n°2017-034)	1		
		Adjoint administratif	1	TC	bureau communautaire du 7/02/2017 (n°2017-004)	1		
			1	saisonnier tc 7/07 au 2/09/2018	bureau communautaire du 6/02/2018		1	
		Adjoint technique	1	saisonnier tnc 16,75h/sem pdt 6 mois (-> mai 2018)	bureau communautaire /12/2017	1		
SERVICE OM	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	DELIBERATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	
Protection du milieu naturel	Protection du milieu naturel	Ingénieur	1	TC	poste stéphanie laugis	1		
		Adjoint administratif	2	1	Conseil communautaire n°06/24	1		
	Déchetteries	Adjoint technique principal 1cl	1	TC	1	Conseil communautaire du 26/11/2007	1	
		Adjoint technique 2cl	2	1 TC			1	
				1 TC			1	
		Adjoint technique principal 1cl	1	TC	Bureau communautaire 24/03/2015	1		
SERVICE SPANC	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	DELIBERATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	
SPANC	Technicien Spanc	Technicien principal de 2° cl	1	TC	Délibération Bureau communautaire n°05/90 du 20 octobre 2005	1		